

LE SERVICE DE SECURITE

1H

Date d'édition :
15/07/2019

Date de révision trimestrielle :
01/01/2020

VERSION
SSE-2019-08-AI

Auteur : Référent Pédagogique
M.FATEH DERRICHE

LE SERVICE DE SECURITE

1H

EPS

Ecole de Prévention et de Sécurité
14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry Sur Seine
Tél : 09 83 39 42 54
Email : eps.direction@gmail.com
831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703 – Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-20180628985
Numéro d'activité : 11 94 09515 94



COMPOSITION DU SERVICE DE SECURITE

EN E.R.P.

Le service de sécurité incendie doit être assuré suivant :

- **le classement**
- **les caractéristiques des établissements :**
- **Soit par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées à la mise en œuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public;**
- **Soit par des agents de sécurité incendie secondés par des Equipeurs de Première Intervention (E.P.I.)**
- **Soit par des sapeurs pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie.**

EN I.G.H.

Le service de sécurité incendie est assuré en permanence par des agents qualifiés. Ce service est complété pendant les heures d'ouverture par une Equipe Locale de Sécurité présente dans chaque compartiment



COMPOSITION DU SERVICE DE SECURITE EN E.R.P.

Lorsque le service est assuré par des agents de sécurité incendie :

L'effectif doit être de trois personnes au moins présentes simultanément dont un chef d'équipe

Le chef d'équipe et un agent de sécurité au moins ne doivent pas être distraits de leurs missions spécifiques.

Les autres agents de sécurité incendie peuvent être employés à des tâches de maintenance technique dans l'établissement.

Ils doivent se trouver en liaison permanente avec le poste de sécurité et pouvoir être rassemblés dans les délais les plus brefs.



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Le service de sécurité est chargé de l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement.

- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- Assurer l'accès de tous les locaux aux membres de la commission de sécurité.
- Organiser les rondes.
- Faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment en ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Le service de sécurité est chargé de l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement.

- Diriger les secours en attendant l'arrivée des Sapeurs Pompiers, puis se mettre à la disposition du chef de détachement.
- Veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du matériel de protection contre l'incendie.
- Tenir à jour le registre de sécurité.
- Assurer une permanence au poste de sécurité.
- Instruire, entraîner et diriger le personnel chargé de l'application des consignes d'évacuation.
- Surveiller les travaux.



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Assurer une permanence au poste de sécurité.

Pour pouvoir faire face à un éventuel incident :

En ERP, quand la présence d'un poste de sécurité est nécessaire, la permanence doit être assurée au moins durant la présence du public.

En IGH la réglementation impose la présence d'un poste de sécurité, la permanence est assurée 24h / 24.



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Veiller en permanence :

- à la vacuité des dégagements**
- à interdire le stationnement sur les voies engins, les voies échelles et les espaces libres.**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Assurer l'accès à tous les locaux communs ou recevant du public aux membres de la commission de sécurité lors des visites de sécurité.

Le service de sécurité possède les clés de tous les locaux

Registre des clés



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Organiser les rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie y compris dans les locaux non occupés.

- **Rondes de fermeture.**
- **Rondes de sécurité.**
- **Itinéraires pré-établis.**
- **Passage par des points de contrôle obligatoires.**
- **Contrôle des points dangereux ...**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Faire appliquer les consignes en cas d'incendie.

- **Consignes générales.**
- **Consignes particulières.**
- **Consignes d'évacuation ...**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Diriger les secours en attendant l'arrivée des Sapeurs Pompiers puis se mettre à la disposition du chef de détachement.

Lors d'un événement dans l'établissement il appartient au service de sécurité, avant l'arrivée des Sapeurs Pompiers de :

- Prendre en charge les victimes éventuelles.
- Organiser et débuter les opérations d'évacuation.
- Mettre en œuvre les moyens de secours disponibles.

À l'arrivée des Sapeurs Pompiers, le service de sécurité doit se mettre à disposition du chef de détachement pour effectuer toutes les missions que celui-ci juge utile de lui confier :

- Manœuvre des commandes de désenfumage.
- Arrêt de l'extinction automatique...



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Veiller au bon fonctionnement de tout le matériel de protection contre l'incendie.

Effectuer ou faire effectuer l'entretien :

- Des extincteurs**
- Des équipements hydrauliques**
- Des dispositifs d'alarme et de détection**
- Des dispositifs de fermeture des portes**
- Des dispositifs de désenfumage**
- De l'éclairage de sécurité**
- Des Alimentations Electriques de Sécurité...**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Surveiller les travaux dangereux.

- **Permis de feu**
- **Rondes...**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Instruire le personnel et les occupants sur la conduite à tenir face à un sinistre.

- **Consignes de sécurité**
- **Consignes d'évacuation**
- **Équipes locales de sécurité...**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Tenir à jour le registre de sécurité.

- **État du personnel chargé du service de sécurité incendie**
- **Consignes générales et particulières, établies en cas d'incendie y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.**
- **Dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu**
- **Dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.**



MISSIONS DU SERVICE DE SECURITE

Et pouvant être annexés au registre de sécurité :

- **Rapports des contrôles et des vérifications**
- **PV des commissions de sécurité**
- **PV de comportement au feu**
- **État des moyens de secours**
- **Exercices d'instruction**
- **Exercices d'évacuation...**



MISSIONS SPECIFIQUES DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

- La prévention des incendies
- La sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et dans le cadre de l'assistance à personnes
- L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie
- L'alerte et l'accueil des secours
- L'évacuation du public
- L'intervention précoce face aux incendies
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent
- L'exploitation du PC de sécurité incendie



FIN

Reproduction Interdite